

Misères et grandeurs de l'évaluation de l'économie sociale et solidaire : pour un paradigme de l'évaluation communicationnelle

RÉSUMÉ • Un positivisme, instrumental et technique, de plus en plus affirmé, impose des mesures de la valeur des êtres (évaluation) selon ses présupposés normatifs plus ou moins cachés. Dans son extension grandissante, l'évaluation deviendrait ainsi l'un des nouveaux outils de gouvernement des hommes. Dans une perspective critique et pragmatique, la contribution présente voudrait suggérer qu'une problématisation de l'évaluation ne peut se contenter de l'appréhender sous ses aspects techniques et instrumentaux ou de produire une typologie de ses méthodes; elle vise à interroger les soubassements axiologiques et normatifs des procédures d'évaluation. L'évaluation est *un champ de bataille argumentatif* où les procédures scientifiques se fondent sur des choix sociaux préalables et alimentent, sans cesse, la société sur ces visées politiques en fournissant ressources et arguments pour construire des controverses démocratiques sur le bien-fondé de celles-ci.

ABSTRACT • An instrumental and technical positivism, increasingly pronounced, requires that the value of beings be measured (evaluation) according to its more or less hidden normative presuppositions. In its growing extension, evaluation becomes thus one of the new tools of a governance of people. In a critical and pragmatic perspective, the present text aims to suggest that an analysis of evaluation cannot settle for or make do with apprehending evaluation from the technical or instrumental points of view, or by producing a typology of its methods. It aims to question the axiological and normative basis of evaluation processes. Evaluation is an *argumentative battlefield*, where scientific processes are based on preliminary social choices and continuously feed a society on these political aims by providing resources and arguments to build democratic controversies on the legitimacy of the aims.

BERNARD EME

*Professeur des universités
Centre lillois d'études
et de recherches sociologiques
et économiques (Clersé)
Institut fédératif de recherche
sur les économies et les sociétés
industrielles (IFRÉSI)
Université de Lille I
bernard.eme@univ-lille1.fr*

RESUMEN • Un positivismo instrumental y técnico, cada vez más afianzado, impone medidas de valor de los seres (evaluación) de acuerdo con supuestos normativos más o menos ocultos. En su extensión creciente, la evaluación se convertiría en uno de los nuevos instrumentos de gobierno de los hombres. En una perspectiva crítica y pragmática, este artículo sugiere que la problematización de la evaluación no puede contentarse con aprehenderla en sus aspectos técnicos e instrumentales o con producir una tipología de sus métodos, ya que su objetivo consiste en cuestionar los fundamentos axiológicos y normativos de los procedimientos de evaluación. La evaluación es un campo de batalla argumental en que los procedimientos científicos se basan en elecciones sociales previas y alimentan de manera constante la sociedad sobre los alcances políticos, proveyendo recursos y argumentos para construir controversias democráticas sobre su pertinencia.



INTRODUCTION

En première approximation, il n'est guère nécessaire de s'attarder sur le fait que toute démarche d'évaluation est, le plus souvent, une mise en tension – parfois exacerbée – entre approche quantitative et procédure de qualification. Initialement, l'évaluation renvoie à *value*, soit la valeur ou le prix d'une personne ou d'une chose (XVI^e siècle) estimée par des acteurs ou des institutions selon une échelle quantitative qui suppose un étalon – toujours arbitraire et à référer à un contexte. Mais l'évaluation cherche aussi à estimer les qualités d'une personne (fin XVIII^e siècle); ce processus social ou institutionnel de qualification sociale attribue ou non de la considération selon des normes et valeurs qui, en retour, induit estime de soi, qualités des êtres et des actes, reconnaissance selon des critères qui hiérarchisent modes de reconnaissance et légitimités¹.

Ne pas s'attarder n'oblige nullement à laisser de côté cette ambivalence première de l'évaluation. D'un côté, la quantification évaluative se réfère à un horizon axiologique universel – le calcul et son équivalent général; de l'autre, la qualification serait davantage respectueuse de la pluralité des mondes d'existence des choses et des êtres ainsi que de leurs reconnaissances socioculturelles. Cette première source de conflit de légitimité quant à l'évaluation vient animer les paysages politico-administratif et scientifique. D'autant plus si l'on admet l'hypothèse que l'économie sociale et solidaire (ÉSS) est en elle-même une pluralité de mondes au regard d'autres mondes dont les valeurs sont en confrontation constante.

En deuxième approximation, ce conflit de légitimité n'est pas sans rapport avec l'origine du mot «évaluer» qui invite à la vigilance d'esprit. Cette origine indique en effet un fondement dogmatique – religieux puis juridique. Évaluer renvoyait à une «formule religieuse ayant force de loi» (le «serment religieux»). Plus tardivement, ce mot s'inscrira dans une perspective juridique (le «droit»). L'acte d'évaluer supposait donc des institutions dogmatiques qui, dans un cas, fondaient une croyance avec ses rituels et, dans un autre cas, une fiction avec ses

appareils de juridiction et ses comportements codifiés². Le jugement de valeur s'instituait ainsi au regard d'une vérité garantie par l'institution dogmatique visant l'universalité.

Or, cette position d'universalité ne serait-elle pas encore de mise ? Ne se serait-elle pas déplacée de manière souterraine dans un scientisme positiviste, instrumental et technique dont l'évaluation porterait la lourde charge – charge de plus en plus affirmée et suscitée par les exigences et injonctions des puissances publiques (Union européenne, État, collectivités territoriales) dans « la mesure des effets d'une action » ? Ces instances exigent d'allier « esprit gestionnaire » (Ogien, 1995) et « culture du résultat » selon des indicateurs et des critères trop peu débattus et importés de sphères d'expertise soustraites à toute sphère publique d'argumentation. Cette rationalité a d'ailleurs pris désormais une nouvelle figure impériale, la « rationalité politique néolibérale » (Brown, 2007, p. 50 *sq.*³) dont les agents évaluatifs seraient les bons petits soldats.

C'est que l'ensemble de la vie ordinaire et les citoyens devraient se conformer à cette rationalité dont l'État devient à la fois prescripteur et acteur en instaurant une nouvelle forme de gouvernement des êtres (Foucault, 2004). Cette rationalité impose des mesures de la valeur des êtres (évaluation) selon des présupposés normatifs et axiologiques plus ou moins dérobés à toute controverse publique. Que l'on songe par exemple à l'être « entrepreneur de soi » « sur la base d'un calcul d'utilité, d'intérêt et de satisfaction », ou encore à l'identification de « la responsabilité morale à l'action rationnelle » (Brown, 2007, p. 51 et 54). De même, une objectivation utilitariste et rationnelle devrait s'étendre à tous les aspects de la vie sociale et économique⁴. Dans son extension grandissante, l'évaluation devient l'un des outils de ce gouvernement des hommes⁵.

Une hypothèse peut être formulée : si, toujours davantage, l'évaluation tend à devenir cet instrument de gouvernementabilité, elle s'institue encore plus qu'auparavant comme un enjeu de savoir – d'un savoir spécifique – mais aussi de pouvoir où se jouent de nouveaux rapports de domination. Et l'évaluation comme procédure d'expertise se substitue à toute démarche réflexive, critique et contradictoire au sein d'arènes publiques. Ainsi, la possible pluralité de mondes et de modes d'existence de l'ÉSS devient un enjeu politique au regard d'une rationalité évaluative « unidimensionnelle » et instrumentale. Dans cette perspective, une problématisation de l'évaluation ne peut se contenter d'appréhender celle-ci sous ses aspects techniques, instrumentaux et rationnels ou encore de produire une typologie raffinée de ses méthodes. Elle vise d'abord et avant tout à questionner radicalement les fondements axiologiques et normatifs des procédures d'évaluation. En retour, ces procédures elles-mêmes devraient sans cesse soumettre au tribunal d'une raison multiple les valeurs et les normes qui les sous-tendent le plus souvent implicitement. Celles-ci renvoient à un éventail de biens communs disponibles et désirables qui font l'objet de délibérations et qui fondent les présupposés de toute évaluation.

Cette contribution suggère donc que l'évaluation construit des champs de bataille argumentative qui alimentent en controverses les espaces publics où peut vivre une démocratie délibérative. Un mode de gouvernement des hommes s'y déploie en tension avec les autres modes de gouvernement, en particulier celui qui se fonde sur une approche néolibérale du monde.

Nos hypothèses de travail supposent des choix entre des mondes désirables, choix dont l'évaluation doit déblayer les présupposés. Si choix il y a, le principe d'une pluralité de mondes en est la condition de possibilité, théorique et pratique, et permet de penser des évaluations pertinentes de l'ÉSS. Ce principe passe sans aucun doute par l'élaboration pragmatique de mondes plus « petits » que ceux qui sont définis et dont on fait usage (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Boltanski et Chiapello, 1999) (I). Mais, loin d'être des lieux socioéconomiques apaisés, les organisations d'économie sociale et solidaire sont aussi le siège de tensions, parfois vives, qui font fluctuer leurs trajectoires : à la rationalité gestionnaire et instrumentale se confrontent des pratiques civiques visant l'exercice d'une démocratie ordinaire (II). Cependant, la production de valeurs nouvelles, comme celles inscrites dans l'utilité sociale, suggère une inventivité « par le bas » de l'ÉSS qui n'est pas réductible à une rationalité gestionnaire. Dès lors, ce sont les rapports incertains de proximité avec la puissance publique qui conduisent à questionner le principe – désirable, mais contingent – d'autonomie de ces organisations ainsi que de leur évaluation. On pose que l'ÉSS n'est pas évaluée au regard de ses finalités ou de ses inventivités propres, mais par rapport à des valeurs qui sont celles de la puissance publique. Actions et inventivités des organisations d'économie sociale et solidaire deviennent l'objet d'une mesure de l'écart à la norme, telle qu'elle est définie par la puissance publique (III).

Finalement, au-delà de sa technicité, l'évaluation, dans ses rapports à la vie quotidienne de la cité, n'a-t-elle pas pour tâche de produire des champs de controverses ? Son exercice n'a-t-il pas pour visée de les soustraire à l'obscurité des coulisses techniciennes et instrumentales et de contribuer à animer les espaces publics délibératifs où le désirable est en jeu ? Ces questionnements supposent de ne pas isoler les objets à évaluer, mais plutôt de les comprendre dans leurs tensions avec l'ensemble des acteurs et objets concernés ainsi que les contextes dans leurs multiples facettes – sociale, culturelle, économique et politique (IV).

Un dernier mot introductif : ces questionnements concernent un champ d'investigation déterminé, celui couvert par cette contribution qui s'inscrit dans le contexte de l'État français, décentralisé depuis les années 1982-1983, mais dont, faute de place, on avancera que les collectivités territoriales miment le fonctionnement de l'État : la décentralisation fut une décentralisation du fonctionnement centralisé, ce qui peut permettre de comprendre l'arrière-plan des analyses produites. Cependant, les approches évaluatives de la Communauté européenne et de ses instances sont aussi prises en considération, élargissant ainsi le champ de l'analyse.

UNE PLURALITÉ DE MONDES ET DE JUGEMENTS DE VALEUR

La vision pragmatique d'une pluralité (possible) de mondes se trouve posée lorsqu'on aborde la distinction et la spécificité d'un champ, celui de l'ÉSS. De même se pose la pertinence d'évaluations et de jugements de valeurs propres à ces mondes. En effet, sans tomber dans un relativisme postmoderne, ne faut-il pas être attentif à une pluralité de mondes socioéconomiques et culturels qui possèdent leurs propres grammaires et leurs façons « de spécifier le bien commun » légitime ? (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 28.) Si des controverses entre ces mondes sont possibles et souhaitables dans des sociétés dites démocratiques⁶, il faut cependant être attentif aux situations où des jugements, propres à un monde, dépassent celui-ci et sa sphère de pertinence pour porter sur d'autres mondes.

La cohérence de « grands mondes » multiples

Malgré leurs perspectives différentes, nombre d'ouvrages (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Salais et Storper, 1997 ; Walzer, 1997 ; Boltanski et Chiapello, 1999) suggèrent une pluralité de mondes (ou de sphères d'existence) qui ne relève pas d'une *Weltanschauung* universelle. Quels que soient les débats quant au nombre de cités et leur pertinence, l'économie de la grandeur montre que chaque cité – industrielle, marchande, inspirée, domestique, de l'opinion, civique, de projet – renvoie à des principes et des valeurs spécifiques. Par des actes d'évaluation et de justification, de tels principes et valeurs rendent ainsi « grands » ou « petits » les êtres et les choses de manière différenciée selon chaque cité (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Boltanski et Chiapello, 1999).

La grandeur du paternalisme patronal dans la cité domestique n'est que petitesse pour l'épreuve marchande ou l'efficacité industrielle. Cette dernière dans la stabilité de ses postes de travail hiérarchisés est disqualifiée ou rendue naine – épreuve d'un changement de valeurs – au regard de la cité par projet qui suppose mobilité, réactivité, réseau, nomadisme et animation non hiérarchie.

L'échelle des grandeurs – des valeurs légitimes – ou des petitesse – des invalidations ou disqualifications – est spécifique à chaque cité ou monde. Elle suppose des axiologies évaluatives différenciées et comparées. Selon une autre perspective, Michael Walzer (1997) suggère la production d'injustice – l'acte évaluatif est aussi acte de justice ou d'injustice – lorsqu'on applique de manière inconsidérée les valeurs d'une sphère à une autre (l'argent et les marchandises à la parenté ou l'amour, ou encore l'appartenance communautaire à la politique, etc.) et que l'on juge l'un de ces domaines à partir des fondements axiologiques des autres et non selon « certains critères et dispositifs [...] appropriés » à chaque sphère (Walzer, 1997, p. 32). Chaque sphère vise « des formes du bien commun légitimes » (les « grandeurs ») qui se distinguent des valeurs illégitimi-

mes (Boltanski et Thévenot, 1991). Mais, on le sait, chaque sphère peut aussi se combiner à une ou deux autres sphères pour former un monde composite qui devient légitime (industriel-civique, marchand-civique, domestique-civique, etc.).

Sociologie économique pragmatique et pluralité de « mondes petits »

Cet arrière-plan de la pluralité de mondes et de leur confrontation représente le soubassement axiologique de l'évaluation de telle ou telle organisation. N'est-il pas dès lors la condition de possibilité de penser l'ÉSS elle-même et de son évaluation ? Peut-on dès lors déterminer de manière assurée le ou les mondes – et leurs valeurs – auxquels appartiennent les organisations d'économie sociale et solidaire (OÉSS) ? Rien n'est moins sûr. Objet d'investigation en soi, une telle perspective demanderait un programme de recherche propre. Peut-on cependant avancer quelques pistes ?

Un premier fait, assez banal, doit être constaté. L'ÉSS en France, ainsi que dans beaucoup d'autres pays, est comparable à une nébuleuse – « objet céleste présentant un aspect diffus et nuageux ». Et ses problématisations théoriques constellées ne sont qu'un reflet de cet « amas flou, diffus ». Cette remarque vaut d'autant plus au plan international si l'on considère les multiples soubassements idéologiques de l'ÉSS, la construction particulière de leurs rapports distinctifs à des États sociaux et régulateurs, eux-mêmes spécifiques. Ses référents axiologiques principaux divergent et éclatent tant sur le plan des pratiques ordinaires que dans leurs diverses formes de théorisation⁷. D'ailleurs, aucune typologie produite des organisations, des associations ou des secteurs d'activité concernés n'a jamais pu s'imposer de manière incontestable, tout ordonnancement raisonné et théorique s'est révélé introuvable⁸. Quelles lignes directrices seraient mobilisables ?

Si l'on parle de mondes « petits », c'est qu'il faut prendre au sérieux les critiques qui sont adressées à l'ÉSS de la part d'autres mondes. Sa participation à un bien commun y est mise en question, voire délégitimée sous diverses qualifications : monde de la philanthropie domestique, monde économique subalterne – transitoire – couvrant des besoins non satisfaits par le marché ou l'État (« tiers secteur »), monde de la domesticité (Gorz, 1988 ; Castel, 1995, p. 446), monde « social-local » de la précarisation salariale ou de la pauvreté responsabilisée, monde du « bricolage » « en off » d'éminents politiques. Rendus à une petitesse qui serait celle de leur monde, les acteurs de l'ÉSS ont besoin de justifier leur existence sans pouvoir se mesurer aux cités dont la grandeur est assurée par des figures incontestables (l'ancêtre, le performant, l'enrichi, le réputé, le représentant civique...). Leurs modes de justification renvoient à des mondes composites qui, selon les acteurs, hybrident plusieurs mondes selon les situations et les contextes, mais dans des sens spécifiques qui se dégagent

de l'état de grand – les valeurs des cités – tel qu'il est défini par Luc Boltanski et Laurent Thévenot. En ce sens, on émet l'hypothèse que l'axiomatique susceptible de rendre compte de la construction de ces mondes de l'ÉSS renvoie à une pluralisation même des cités et de leurs biens supérieurs communs ; en particulier, le civique, le domestique, le projet qui en constituent les principales ressources prennent des sens différents pour les acteurs sans jamais pouvoir accéder à une montée en généralité suffisamment pertinente pour faire accord entre tous les acteurs de l'ÉSS.

En pluralisant les cités en de petits mondes, on peut sans doute rendre compte des controverses des acteurs ordinaires ainsi que des chercheurs quant à l'ÉSS. S'il ne fait guère de doute qu'une partie des actions de l'ÉSS relève d'un monde composite du familier domestique localisé et d'engagements civiques visant une volonté générale par délégation, bien d'autres actions sont bien moins nettes et engageant d'autres valeurs. Dans la cité domestique, le familier suppose des hiérarchies et des supériorités impliquant des déférences ; or nombre d'acteurs déploient des modes d'engagements réciproques beaucoup plus horizontaux et moins asymétriques. Un petit monde de la familiarité égalitaire s'hybride ainsi avec du civique ou du projet. Mais, là encore, ce civique et ce projet demandent à être pluralisés en de petits mondes.

De même, l'engagement civique renvoie chez Boltanski et Thévenot à l'effacement des individualités au profit de l'attachement aux personnes collectives. Celles-ci représentent la volonté commune et l'intérêt général alors que l'individualité représente un « état de petitesse et de déchéance de la cité civique ». Or, n'est-ce pas là un civique qui se remodèle ? On ne peut que constater l'émergence au sein de l'ÉSS de nouveaux engagements, « plus distanciés » (Ion, 1997) et personnalisés. Ils mettent en avant le *je* au détriment du *nous* et s'inscrivent dans une action immédiate et localisée, sans grande référence à un intérêt général ou à un récit collectif. Ces engagements deviennent méfiants à l'égard des anciennes formes de délégation qui représentaient l'ordre de grandeur de la cité civique (Ion, Franguiadakis et Viot, 2005). Ils promeuvent davantage un civique délibératif, sans hiérarchie, ou, encore, un civique de coordination en réseau sur des problèmes *ad hoc*. De même, de nouvelles actions se refusent à toute structure formelle engageant des relations hiérarchiques ou de délégation.

Qui plus est, un autre « petit » monde s'institue dans les pratiques. Individualisés, les engagements varient sans cesse en fonction de la trajectoire de vie des personnes. Sans aucun doute, le projet prend une dimension de plus en plus grande dans les engagements des personnes au sein de l'ÉSS, tant sous la contrainte des politiques publiques que sous celle des nouvelles aspirations des individus. Cependant, là encore, il faut différencier de multiples engagements qui renvoient à une pluralisation de la cité par projet. L'enracinement localisé, la sédentarité peuvent s'articuler avec la mise en lien ou en réseau, la

production d'une multiplicité de projets. En définitive, on retiendra le principe de l'élaboration de cités moins générales, assises à partir d'une sociologie pragmatique plus fine.

UNE TENSION DE L'INSTRUMENTAL ET DE LA POLITIQUE

Si l'on rétrécit la focale sur les OÉSS, celles-ci se dévoilent l'objet constant de tensions, parfois vives, qui, sans sous-estimer leurs effets, conduisent à approfondir le propos.

Le productif et le civique

En un mot, les organisations de l'ÉSS sont tendues, au quotidien, entre deux pôles, l'instrumental productif et le sociopolitique. Mais cette polarité se traduit dans des pratiques et des fonctionnements très divers, fait qu'il importe de ne pas sous-estimer. Des visées démocratiques qui tentent d'en donner le sens (Vienney, 1980, 1982; Eme, 2001) se heurtent à des rationalités organisationnelles et gestionnaires dans un équilibre toujours précaire.

Par conséquent, il existe une tension permanente entre une rationalité instrumentale et gestionnaire du productif – qui prend des formes différentes – et un pôle sociopolitique. Mais, ce dernier est lui-même l'objet d'un écartèlement de l'ÉSS entre *la* politique comme « construction d'institutions désirables » et *le* politique « garant institué du monopole des significations légitimes dans la société considérée » (Castoriadis, 1996, p. 224). On peut parler de la tension, toujours incertaine, entre l'organisation, comme sphère de règles renvoyant à de multiples mondes de coordination des acteurs, et l'institution, elle-même en tension entre une visée démocratique de changement désirable et un maintien stratégique d'un ordre d'existence en commun. L'ÉSS – et ses rapports divers à la puissance publique l'expriment – se situe tout à la fois du côté de la transformation et du conservatisme sociopolitique.

Tableau 1
La polarité des organisations sociales et solidaires

Rapports sociopolitiques		Rapports socioéconomiques	
Tension		Tension	
Rapports à visée démocratique	Rapports sociaux et stratégiques de pouvoir	Logiques gestionnaires	Logiques de réciprocité
Rationalité en valeurs	Rationalité instrumentale	Rationalité instrumentale	Rationalité du lien social
Logiques institutionnelles du et de la politique		Procédures de l'organisation	

Ce tableau, certes simpliste et idéal-typique, montre sous une autre perspective les petits mondes dont on a parlé. Il s'ensuit que l'évaluation peut se déployer sur l'une ou l'autre polarité selon des inflexions qui modifient le regard porté sur le fonctionnement des OÉSS. Quelle polarité est privilégiée ? En réalité, celle qui est mise en relief dans les évaluations est de plus en plus la rationalité gestionnaire, coûts/bénéfices, sans souci du bien commun politique toujours à débattre.

Ce bien commun peut être évalué, par exemple, en fonction des inégalités. L'ÉSS ne participe-t-elle pas, de manière involontaire, à un accroissement de ces inégalités en produisant une précarité salariale dans de multiples domaines d'activité ? (Castel, 1995 ; Eme, 2006b⁹.) Ainsi, il a pu être montré que les organisations d'insertion, financées pour partie par l'État, allaient à l'encontre de leurs propres objectifs affichés : elles déplacent la question sociale en la reproduisant sous la forme de la précarisation salariale. Sans conduire à des emplois stables, cette précarisation ne cesse de s'étendre à tous les secteurs de l'économie, elle engendre une extension des modes d'existence précaires, incertains, sans que les individus aient la possibilité de se projeter dans l'avenir (Eme, 2006b¹⁰). Si la multiplication quantitative des contrats de travail à durée déterminée ou de contrats d'insertion augmente les chiffres de l'emploi, l'accroissement du nombre de ce type de contrats est-il, en soi, un bon indicateur d'évaluation ? Cette question des modes d'existence souhaitables passe à la trappe dans ces évaluations quantitatives.

Par ailleurs, la sphère des rapports socioéconomiques de l'ÉSS peut devenir l'objet d'une rationalité évaluative qui s'attache à une « bonne gestion » néolibérale de l'économie, imposée par les instances publiques. Réalisée de manière intraéconomique, l'évaluation évacue les autres logiques qui construisent les mondes composites de l'ÉSS. Elle se réduit à mesurer les rapports d'efficacité (moyens-objectifs) ou d'efficience (moyens-résultats) selon un questionnement étroit et standardisé propre à la « cité industrielle » ; ou, encore, elle s'oblige à mesurer l'impact de ces rapports selon des critères organisationnels et économiques qui répondent aux attentes – implicites ou explicites – des commanditaires publics. D'abord outil de finalités sociopolitiques, la rationalité économique des OÉSS devient la finalité de ces organisations (efficacité, rendement, optimisation du travail).

Dans une perspective complémentaire, les procédures évaluatives évacuent très souvent la question de l'exercice démocratique des OÉSS, de leurs tensions avec les formes stratégiques de pouvoir internes à ces organisations. La polarité des OÉSS entre visée démocratique et stratégie devient parfois un théâtre d'ombres plutôt qu'une scène d'acteurs faisant l'exercice quotidien – et difficile – de la démocratie¹¹. Elle n'est que peu mise en lumière sous les feux de la rampe évaluative. Sans que ce fait soit l'objet de débat par l'évaluation, la

gouvernance gestionnaire prend le pas sur la gouvernance démocratique en produisant une cité de la « bureaucratie professionnelle » qui articule les légitimités de la règle organisationnelle et de la profession (Haeringer et Traversaz, 2002).

L'invention de nouvelles valeurs

Sans aucun doute est-il nécessaire de nuancer le propos. L'acte évaluatif se trouve sans cesse référé à de nouvelles valeurs sociétales. Celles-ci suggèrent l'invention de nouveaux mondes composites où sont prises en compte certaines des normes de l'ÉSS. Le registre instrumental des évaluations ne peut manquer de renvoyer parfois à un horizon sociétal de valeurs promu par des institutions (les rapports OÉSS/société) ou les systèmes politico-administratifs dont les OÉSS s'approprient en tout ou en partie les indicateurs dits sociaux (Sainsaulieu, 1990). Les jugements portés sur l'organisation productive des OÉSS se font en fonction de finalités qui portent le nom d'utilité sociale des activités (Richez-Battesti, 2006 ; Gadrey, 2005, 2006), de responsabilité sociale des organisations et de développement durable, ou encore, de capital social (Bevort et Lallement, 2006). Ces conceptions mettent en jeu des valeurs qui, en partie, proviennent des OÉSS.

Dans les dynamiques évaluatives, les paliers de l'« organisation » et de l'« institution » d'ÉSS doivent donc être réarticulées en ne s'en tenant pas aux discours normatifs sur la solidarité, mais en se penchant sur ses pratiques quotidiennes. De même, l'exercice ordinaire de la démocratie dans les OÉSS ne relève pas non plus d'une évidence programmatique qu'il suffirait de mentionner : l'évaluation devrait aussi porter un regard incisif sur les pratiques de démocratie routinière, consensuelle, manipulatrice, d'un côté, et consentante, de l'autre. Solidarité et démocratie ne sont pas des vêtements sacramentels des OÉSS qui iraient de soi, elles supposent d'aller voir dans les cuisines, les coulisses, les caves et les couloirs pour savoir ce qu'il en retourne exactement. On plaide ici pour une évaluation qui doit se faire anthropologie des profondeurs et se préoccuper de la nature de ces « pratiques démocratiques » et de ces modes de gestion propres de l'ÉSS.

PUISSANCE PUBLIQUE, SOCIÉTÉ CIVILE OU LA CONFUSION DES REGISTRES

Il ne faut pas se leurrer, on n'est pas au bout de nos peines, loin s'en faut. Ne faut-il pas porter également un regard interrogateur sur les rapports entre l'ÉSS et la puissance publique qui, le plus souvent, en finance les actions et en commande les évaluations ? Se trouve ainsi posée la question fondamentale de l'autonomie de l'ÉSS à l'égard de la puissance publique sous le regard de la loi, autonomie qui demeure l'un de ses principes normatifs¹², mais à propos de laquelle on peut émettre de sérieuses réserves (Eme, 2006a).

L'hétéronomisation évaluative de l'économie sociale et solidaire

Premièrement, les évaluations ne se réfèrent pas tant aux finalités internes des OÉSS qu'à celles des programmes publics qu'elles mettent en œuvre. Ainsi ne sont pas prises simultanément en compte les valeurs publiques à atteindre et les valeurs spécifiques des OÉSS qui tiennent à leurs mondes de référence; de même, l'évaluation de leur degré de compatibilité n'est guère prise en compte. Les commanditaires de nombre d'évaluations, le plus souvent publics, entretiennent un brouillage entre les mondes publics (civique-industriel ou civique-marchand ou encore « socio-local » de proximité familiale) (Thévenot, 1994, p. 252 sq.) et les « petits » mondes de l'ÉSS, eux-mêmes très diversifiés. Par conséquent, les évaluations confondent les OÉSS, instruments des politiques publiques, et les OÉSS, acteurs de la société civile. Pourtant, la distinction entre ces deux positions politiques des OÉSS est essentielle à la construction et à l'approfondissement d'une société démocratique (Lefort, 1983). Les OÉSS n'en sont-elles pas des rouages microsociaux, mais aussi des tentatives d'apprentissage ou d'expérimentation de démocratie économique qu'il faut évaluer selon cette perspective politique ?

Deuxièmement, les procédures d'évaluation ne questionnent guère l'autonomie revendiquée par les OÉSS. Cette autonomie est pourtant consubstantielle à l'exercice d'une démocratie: l'État n'est pas la société et la puissance publique elle-même n'est pas davantage la société civile. Dès le départ, les postures évaluatives ne conçoivent l'ÉSS que comme un monde hétéronome qui est dépendant des valeurs promulguées par la puissance publique. Loin d'être interrogées comme un supplément autonome susceptible de produire des apports spécifiques au bien commun, les évaluations la conçoivent comme un complément hétéronome. S'il est d'abord technique, ce biais de l'évaluation des OÉSS se révèle aussi préjudiciable à tout débat politique: s'y trouvent occultées des dimensions propres à l'ÉSS (exercice de la démocratie, création d'utilité sociale et de capital social, apprentissages d'individuation des individus sur les plans entremêlés du collectif et du personnel) (Simondon, 2005).

Écart à la norme ou inventivité transgressive

Ces travers supposent de déceler la confusion entre deux registres d'évaluation que donne à voir une belle définition de Jean Ardoino: « l'évaluation est une forme de questionnement complexe portant: tantôt, sur la cohérence, la compatibilité, la conformité, l'identité entre une norme, un gabarit, un modèle et un objet, un phénomène ou un événement que l'on y compare, ou encore, à défaut, la mesure des écarts enregistrés [...]; tantôt, sur le sens et les significations, comme sur la valeur, que cet objet, ce phénomène, cet événement, peuvent revêtir pour nous, en fonction d'un projet, lui-même explicitement reconnu comme temporel [...] » (Ardoino, 1990).

Se centrer sur l'écart à la norme suppose de le mesurer soit sous l'angle de la conformité aux normes publiques, soit par rapport aux normes propres des OÉSS, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Mais, dans les pratiques évaluatives les plus courantes, les normes propres de l'ÉSS ne sont-elles pas le plus fréquemment conçues comme dérivées des normes publiques qui seraient les seules légitimes? L'écart ne se mesure-t-il pas dès lors par rapport à ces dernières et non à partir des mondes normatifs des OÉSS dont on délaisse la spécificité? La pertinence du jugement s'en trouve interrogée quand elle se réalise à partir des valeurs d'autres mondes, ceux de la puissance publique.

Si l'on tient compte maintenant de la seconde dimension de l'évaluation, celle-ci change de regard et se confronte à l'inventivité sociale, économique ou politique des OÉSS. Qui dit inventivité, dit transgression des normes propres aux OÉSS ou des normes publiques. C'est cette inventivité qui devient l'objet de l'évaluation où l'on cherche à mesurer les apports de sens et de valeurs à la société des OÉSS. Toutefois, au lieu de considérer l'ensemble des caractéristiques inventives et singulières de l'ÉSS, les évaluations se penchent plutôt sur la mesure de l'écart à une normativité publique. C'est une des raisons qui font que les pratiques d'évaluation se penchent principalement sur la rationalité gestionnaire des OÉSS à partir de modèles ou de standards inadéquats. Au lieu de produire des controverses fécondes à partir de ces pratiques qui sont toujours écarts à la norme¹³, les évaluations effacent cette inventivité sociale, économique et politique.

La mesure de l'écart à la norme (la qualification d'une action par rapport à un modèle) et la mesure de l'«innovation ordinaire» (Alter, 2000), qui est toujours transgression d'un modèle normatif, sont deux démarches antagonistes. Mais les évaluations se centrent sur la première en occultant la richesse de la seconde.

ÉVALUATION ET ACTEUR RÉSEAU

Le fondement d'évaluations propres à l'ÉSS ne serait-il pas d'être le soutien à des controverses qui alimenteraient la production et la visibilité de valeurs et de normes dans les espaces publics? Par des argumentations dans ces espaces publics, ces évaluations contribueraient alors à l'institutionnalisation de controverses entre sciences et société. Un tel enjeu suppose l'édification d'institutions évaluatives légitimes, construites à la fois par la puissance publique et les acteurs de la société civile. L'articulation entre les biens publics généraux (la sphère politique) et des biens communs spécifiques, tels ceux visés par l'ÉSS, serait ainsi débattue au sein d'arènes publiques. Dans cette perspective, l'évaluation serait l'un des outils d'un débat démocratique qui poserait la légitimité des biens désirables et indésirables par rapport à de multiples sphères de valeurs.

L'abandon de toute clôture organisationnelle

Un enjeu s'en dégage, celui de la construction de nouveaux rapports entre le sociétal (politique et scientifique), le « socio-local » (espace légitime de réalisation des actions) et les OÉSS. L'évaluation n'est plus restreinte à un objet circonscrit (une action, une organisation ou encore un dispositif), elle porte sur un système d'interactions d'acteurs, lui-même pris dans de multiples tensions avec d'autres niveaux territoriaux de régulation. Pourtant tel n'est pas souvent le cas. La plupart des évaluations portent sur un objet clos sur lui-même, souvent sous la contrainte d'un commanditaire. Il s'agit là tout compte fait d'une justification commode pour le commanditaire et l'évalué. L'action, l'organisation, le programme sont évalués selon une vision positiviste, elle-même fermée sur son objet, même si le contexte ou l'environnement (évaluation systémique) ne sont pris que secondairement en compte.

Il en est ainsi le plus souvent pour les OÉSS qui sont l'objet de procédures évaluatives standardisées. Selon le modèle du monde industriel (Boltanski et Thévenot, 1991), ces procédures mesurent principalement l'efficacité, la fonctionnalité, la normalisation d'un objet spécifique¹⁴. Peut-on en être satisfait pour autant ? Comment le monde de la standardisation industrielle évaluative peut-il prendre en compte de manière adéquate les petits mondes composites de l'ÉSS ? Là encore se fait jour la non-pertinence de jugements portés à partir des valeurs d'un monde qui a peu à voir avec que ceux de l'ÉSS, surtout lorsqu'ils portent sur des objets où les contraintes politico-administratives ou de la sphère marchande sur les OÉSS sont neutralisées de manière non scientifique. C'est ce que l'on peut appeler le symptôme de l'« objet-bulle » standardisable. Par hypothèse, on tient au contraire qu'aucune clôture d'objet n'est valide au regard de l'évaluation : tout objet (un acteur, une organisation, une institution) n'a de mode d'existence qu'à travers les autres objets auxquels il est lié grâce à des médiateurs (discours, règles, énonciations, valeurs, normes, appareils techniques, objets naturels, etc.) ; ceux-ci le transforment et l'introduisent à une constellation d'objets réseaux qui peuvent aller jusqu'à une généralité sociétale (Latour, 2006).

L'évaluation ne serait-elle pas une démarche procédurale étendue à un système socio-institutionnel local ? Il s'ensuit donc une évaluation procédurale et démocratique des biens communs ou spécifiques créés et non une rationalité instrumentale réduite à une mesure de l'efficacité, de l'efficience ou de l'impact.

La pluralité des espaces publics

Dans cette perspective, c'est l'exercice de la pluralité démocratique qui, dans les espaces locaux, se trouve enjeu de l'évaluation. Celle-ci ne serait-elle pas dès lors un outil procédural de la démocratie ? Au-delà de ses fondements épistémologiques, elle serait un instrument qui permet « de veiller à ce que les décisions prises par les acteurs individuels ou collectifs aient été prises au terme

de procédures qui traduisent le respect, dans un contexte donné, des contraintes estimées indispensables à une justification rationnelle » (Lenoble, 1994, p. 18). Soit le respect de la définition collective de la procédure et le respect de la parole de l'ensemble des acteurs qui sont les parties prenantes locales ; soit le respect des controverses qui doivent être épuisées selon des délibérations légitimées par les acteurs ainsi que le respect du processus de sortie des controverses par des formes argumentatives admises par tous.

Dans cette optique, l'évaluation serait un soutien de l'exercice de la démocratie. Évaluer les espaces locaux, c'est comprendre la redistribution locale des forces globales. De fait, le local n'est jamais seulement du local. Il est toujours autre dans la puissance d'acteurs supra-locaux qui savent produire du local. Évaluer les espaces locaux, c'est également entrevoir que le local peut être global. Des acteurs locaux diffusent du savoir, des savoir-faire et des capacités dans l'espace sociétal.

Entre le local et le global, une tension découle de leur transformation réciproque. Cette tension qu'il faut évaluer suppose une multiplicité d'espaces publics délibératifs. Ceux-ci énoncent les termes de l'évaluation au regard d'une politique des biens communs. Or, une telle perspective demande un changement de la sphère politico-administrative dont les acteurs ne sont guère enclins à entrer dans des arènes délibératives, en laissant une parole égale et légitime à tous les acteurs (Eme, 2005).

CONCLUSION

Une dernière hypothèse peut être énoncée sous la forme de deux interrogations. Premièrement, les pratiques évaluatives de l'ÉSS ne doivent-elles pas se fonder sur un agir communicationnel qui renvoie lui-même au principe d'une démocratie délibérative ? Deuxièmement, loin de mesurer des « écarts de conduite » en tenant compte de grandeurs affirmées, ces pratiques évaluatives ne sont-elles pas le suivi d'une suite d'expérimentations ?

Dans cette perspective, l'évaluation serait l'une des pratiques concrètes où pourrait se déployer la problématique de la société, selon les enseignements de Jürgen Habermas. Cette problématique est entendue comme tension entre la rationalité instrumentale visant l'efficacité technique ou stratégique et la rationalité communicationnelle. Cette dernière fixe elle-même « les critères de rationalité en fonction des procédures argumentatives qui visent à honorer, directement ou indirectement, les prétentions à la vérité propositionnelle, à la justesse normative, à la sincérité subjective et enfin à la cohérence esthétique » (Habermas, 1988, p. 372). Quoi qu'en pense Jürgen Habermas (1987), cette rationalité communicationnelle, si exigeante, ne serait peut-être pas celle de la cité ordinaire, mais plutôt celle de la cité scientifique où argumentent les acteurs scientifiques entre eux, puis avec les citoyens. L'évaluation serait en son principe

communicationnelle, qu'il s'agisse de l'élaboration de ses méthodes ou de la construction de ses indicateurs jusqu'à ses restitutions publiques. Quelques remarques s'en déduisent. D'une part, les procédures d'évaluation ne devraient-elles pas relever d'arènes scientifiques et sociopolitiques instituées? Au sein de celles-ci, ces procédures seraient mises en débat par rapport aux multiples mondes de l'ÉSS. D'autre part, ces arènes s'ouvriraient à la confrontation avec la société ainsi qu'avec ses acteurs et les associations dans des « espaces publics de proximité » (Eme, 1993) ou des « forums hybrides » (Callon, Lascourmes et Barthe, 2001).

Contrecarrant les logiques instrumentales de l'évaluation, ces procédures évaluatives seraient les points de rencontre entre des actions communicationnelles scientifiques et les délibérations entre la société civile et la puissance publique. Revenant à la question de la source des jugements de valeur, des *tribunaux évaluatifs* en seraient sans doute le meilleur fondement pluraliste. Ils auraient effectivement la légitimité requise pour reconnaître la valeur des êtres, des choses ou des actions au regard de la variété des sphères de valeurs et de justice sociale. Ces tribunaux, constitués en quelque sorte en arènes publiques, seraient eux-mêmes régis par des règles d'égalité. Ils pourraient dès lors associer les citoyens, les OÉSS, les acteurs politiques et administratifs et les scientifiques dans l'exercice du choix entre les possibles biens communs.

Notes

- 1 Dans le prolongement de la pensée d'Axel Honneth, on peut voir dans les batailles scientifico-politiques sur l'évaluation des *luttés pour la reconnaissance* d'êtres et de choses (HONNETH, 2000).
- 2 On se réfère aux travaux sur le droit comme fiction paternelle qui « institue la vie », court-circuité par les technicismes de tous ordres, en particulier les ouvrages de Pierre LEGENDRE (1999) et l'approche d'Alain SUPPIOT (2005).
- 3 Le cours de Michel Foucault de 1978-1979 aborde cette question de la gouvernementabilité libérale et l'analyse du néolibéralisme comme mode de gouvernement (FOUCAULT, 2004).
- 4 Un exemple parmi des milliers d'autres : les textes de la Commission européenne qui concernent la garde de la petite enfance ne légitiment celle-ci en dernière instance ainsi que ses coûts nécessaires qu'au regard des bénéfices futurs pour le marché du travail. Les évaluations devront définir les « bonnes pratiques » qui accroîtront ces bénéfices. Cette notion de « bonnes pratiques » renvoie à une pensée unilatérale que doivent conforter les évaluations.
- 5 Par des déplacements de sens successifs, le secteur de l'insertion par un travail aidé a fini par se conformer à cette gouvernementabilité dans une imputation de responsabilité personnelle, une injonction à se faire entrepreneur de son projet sous contrainte d'un contrat avec la société, une production individualisée de son parcours d'insertion qui a coupé court aux anciennes modalités d'insertion collectives ou communautaires (EME, 2006b).
- 6 Enjeu pourtant crucial et qui relève de la sociologie politique, on ne peut s'appesantir dans le cadre restreint de cette contribution sur les limites de l'usage ou de l'exercice des pratiques démocratiques lorsque celles-ci relèvent de mondes civiques différents (représentatif, délibératif, participatif, radical...).
- 7 Malgré un positionnement théorique ancien (EME, 1991) qui demanderait des rectifications tenant compte de l'évolution des contextes, on ne peut prendre en considération dans ce texte, faute de place, les multiples désignations, controversées, de ce champ dans le contexte français et plus encore à l'international. En France, on pense en particulier à l'institutionnalisation prononcée de l'ÉSS à partir de la fin des années 1990 qui, en perdant de son sens critique, devient un outil des politiques publiques des régions ou des communes. Or, les désignations dont il est question renvoient à des

approches théoriques concurrentes : économie sociale ou solidaire (EME et LAVILLE, 1994), tiers secteur (DELORS et GAUDIN, 1979 ; LIPIETZ, 1990), tiers secteur d'économie sociale et solidaire (LIPIETZ, 2001 ; MARÉCHAL, 1995), mais aussi secteur quaternaire (FERRY, 1995 ; SUE, 1997) ou sphère d'inconditionnalité (GORZ, 1988). Que les rapports de pouvoir dans les champs scientifique et pratique n'en soient pas absents relève de l'évidence. On se contentera de noter que l'ÉSS relève de référents pratiques et théoriques multiples. Ces derniers en font d'ailleurs un champ de controverses, propre à une tâche évaluative de leurs désignations et explicitations.

- 8 Le programme « L'économie sociale et solidaire en régions », sous l'égide de la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale et de la MiRe (Mission Recherche du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale), a permis la production de plus de 35 rapports de recherche. Il a produit des avancées, parfois décisives, sur la visibilité scientifique de l'ÉSS, mais pour ce qui concerne la mise en forme de cette pluralité des mondes de l'ÉSS il est resté en retrait (CHOPART, NEYRET et RAULT, 2006).
- 9 Dans une perspective plus économique, on peut se reporter à FRIOT, 1998.
- 10 Malgré une idéalisation de l'intérêt général représenté par l'État qui amoindrit le propos, on peut se reporter à Hély (2008) pour une critique sévère, mais opportune du point de vue d'une sociologie du travail de l'ÉSS.
- 11 Cette question de la démocratie ordinaire et quotidienne des OÉSS demeure l'un des trous noirs des évaluations, comme s'il ne fallait pas y regarder de plus près ou comme si l'affichage normatif de la démocratie suffisait.
- 12 La Charte européenne de l'économie sociale énonce comme une de ses caractéristiques principales « l'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics ».
- 13 Les normes sont faites pour être détournées par l'action des individus qui ne cessent de produire des écarts dans leur vie à la norme. C'est revenir à Canguilhem, le si rigoureux philosophe/médecin du « normal et du pathologique » (CANGUILHEM, 1975) pour qui « [...] une norme ne vaut que par les écarts qu'elle institue. L'écart, loin de s'opposer à la norme, en règle donc le cours. Cette capacité à s'écarter – capacité normative – ne présuppose-t-elle pas une conception de la vie comme normativité, c'est-à-dire comme puissance de renverser les normes existantes et d'en instituer de nouvelles ? » (LE BLANC, 2007a, p. 39-40). Voir aussi LE BLANC, 2007b.
- 14 On fait ainsi référence aux évaluations commanditées par le Fonds social européen, mais aussi à celles de l'État français ou des collectivités territoriales.

Bibliographie

- ALTER, Norbert (2000). *L'innovation ordinaire*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Sociologies ».
- ARDOINO, Jacques (1990). *Encyclopédie philosophique universelle: Les notions philosophiques*, Tome 1, Paris, Presses universitaires de France.
- BEVORT, Antoine et Michel LALLEMENT (dir.) (2006). *Le capital social: Performance, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte, coll. « Mauss ».
- BOLTANSKI, Luc et Ève CHIAPPELLO (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BOLTANSKI, Luc et Laurent THÉVENOT (1991). *De la justification*, Paris, Gallimard.
- BROWN, Wendy (2007). *Les habits neufs de la politique mondiale: Néolibéralisme et néoconservatisme*, Paris, Les Prairies ordinaires, coll. « Penser/croiser ».
- CALLON, Michel, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE (2001). *Agir dans un monde incertain: Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées ».
- CANGUILHEM, Georges (1975). *Le normal et le pathologique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Galien ».
- CASTEL, Robert (1995). *Les métamorphoses de la question sociale: Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

- CASTORIADIS, Cornelius (1996). *La montée de l'insignifiance: Les carrefours du labyrinthe IV*, Paris, Seuil.
- CHOPART, Jean-Noël, Guy NEYRET et Daniel RAULT (2006). *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».
- DELORS, Jacques et Jocelyne GAUDIN (1979). *Pour la création d'un troisième secteur, comment créer des emplois*, Paris, Centre de recherche Travail et société, Université de Paris IX Dauphine, mars.
- EME, Bernard (1991). « Les services de proximité », *Informations sociales*, n° 13, août-septembre.
- EME, Bernard (1993). « Économie solidaire et changement social: Jalons pour une problématique », *Travail*, octobre.
- EME, Bernard (2001). « Les associations ou les tourments de l'ambivalence », in Jean-Louis LAVILLE, Alain CAILLÉ, Philippe CHANIAL, Éric DACHEUX, Bernard EME et Serge LATOUCHE, *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte.
- EME, Bernard (2005). « Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire », *RECMA*, p. 42-55.
- EME, Bernard (2006a). « La question de l'autonomie de l'économie sociale et solidaire par rapport à la sphère publique », in Jean-Noël CHOPART, Guy NEYRET et Daniel RAULT, *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».
- EME, Bernard (2006b). *Généalogie de l'appartenance déliée. Insertions et société*, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Paris Dauphine.
- EME, Bernard et Jean-Louis LAVILLE (1994). *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer.
- ENJOLRAS, Bernard (1998). « Économie sociale et transformation de l'État-providence: le cas des services aux personnes âgées », *RECMA*, n° 269.
- EVERS, Adalbert (2000). « Les dimensions sociopolitiques du tiers secteur. Les contributions théoriques européennes sur la protection sociale et l'économie plurielles », *Sociologie du travail*, vol. 42, n° 4, octobre-décembre, p. 567-585.
- FERRY, Jean-Marc (1995). *L'allocation universelle: Pour un revenu de citoyenneté*, Paris, Cerf.
- FOUCAULT, Michel (2004). *Naissance de la biopolitique*, Paris, Seuil/Gallimard, coll. « Hautes Études ».
- FRIOT, Bernard (1998). *Puissance du salariat: Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La Dispute.
- GADREY, Jean (2005). « L'utilité sociale », in Jean-Louis LAVILLE et Antonio David CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer.
- GADREY, Jean (2006). « L'utilité sociale en question: à la recherche de conventions, de critères et de méthodes d'évaluation », in Jean-Noël CHOPART, Guy NEYRET et Daniel RAULT, *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».
- GORZ, André (1988). *Métamorphoses du travail. Quête du sens. Critique de la raison économique*, Paris, Galilée.
- HABERMAS, Jürgen (1987). *Théorie de l'agir communicationnel*, 2 tomes, Paris, Fayard.
- HABERMAS, Jürgen (1988). *Le discours philosophique de la modernité*, Paris, Gallimard.
- HAERINGER, Joseph et Fabrice TRAVERSAZ (2002). *Conduire le changement dans les associations d'action sociale et médico-sociale*, Paris, Dunod.
- HÉLY, Matthieu (2008). « L'économie sociale et solidaire n'existe pas », *Laviedesidées.fr*, 11 février.

- HONNETH, Axel (2000). *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, coll. « Passages ».
- ION, Jacques (1997). *La fin des militants ?*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, coll. « Enjeux de société ».
- ION, Jacques, Spyros FRANGUIADAKIS et Pascal VIOT (2005). *Militer aujourd'hui*, Paris, Autrement, coll. « Cevipof Autrement ».
- LATOURET, Bruno (2006). *Changer de société : Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte.
- LE BLANC, Guillaume (2007a). *Vies ordinaires, vies précaires*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées ».
- LE BLANC, Guillaume (2007b). *Les maladies de l'homme normal*, Paris, Vrin, coll. « Matière étrangère ».
- LEFORT, Claude (1983). *L'invention démocratique*, Paris, Fayard, coll. « Biblio-essais ».
- LEGENDRE, Pierre (1999). *Sur la question dogmatique en Occident*, Paris, Fayard.
- LENOBLE, Jacques (1994). *Droit et communication*, Paris, Cerf.
- LIPIETZ, Alain (1990). « Après-fordisme et démocratie », *Les temps modernes*, n° 524, mars.
- LIPIETZ, Alain (2001). *Pour le tiers secteur : l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte.
- MARÉCHAL, Jean-Paul (1995). « Secteur tertiaire ou secteur quaternaire ? », *Transversales*, n° 35, septembre-octobre.
- OGIEN, Albert (1995). *L'esprit gestionnaire : Une analyse de l'air du temps*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- RICHEZ-BATTESTI, Nadine (2006). « Évaluer la production associative par les pouvoirs publics : du contrôle à la coproduction des critères ? », in Xavier ENGELS, Matthieu HÉLY, Aurélie PEYRIN et Hélène TROUVÉ (dir.), *De l'intérêt général à l'utilité sociale. La reconfiguration de l'action publique entre État, associations et participation citoyenne*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- SAINSAULIEU, Renaud (dir.) (1990). *L'entreprise, une affaire de société*, PFNSP.
- SALAIS, Robert et Michael STORPER (1997). *Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- SIMONDON, Georges (2005). *L'individuation à la lumière des notions de formes et d'information*, Grenoble, Éditions Jérôme Million (« Krisis »).
- SUE, Roger (1997). *La richesse des hommes : Vers l'économie quaternaire*, Paris, Odile Jacob.
- SUPIOT, Alain (2005). *Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du Droit*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées ».
- THÉVENOT, Laurent (1994). « Nouvelles figures du compromis », in Bernard EME et Jean-Louis LAVILLE (dir.), *Cohésion sociale et emploi*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Sociologie économique ».
- THÉVENOT, Laurent (2006). *L'action au pluriel : Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.
- VIENNEY, Claude (1980, 1982). *Socio-économie des organisations coopératives*, 2 tomes, Paris, CIEM.
- WALZER, Michael (1997). *Sphères de justice : Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées ».
- WEBER, Max (1995). *Économie et société. Tome I : les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket (Plon, 1971).